

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Un chef de réseau de proxénétisme épinglé à Libreville

LA Direction générale des recherches (DGR) a interpellé, en milieu semaine, un proxénète présumé qui, dit-on, serait responsable de plusieurs groupes de sexe impliquant des filles et même des hommes. Christian Allogho Eko a donc été arrêté en même temps que cinq filles de son immense réseau, qui s'adonnent à cette pratique punie par la loi dans notre pays.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon



Photo: Abel Eyeghe

Christian Allogho Eko, «le placeur» présumé, risque gros avec la justice gabonaise.

MERCREDI 4 mai dernier, dans l'enceinte de la Direction générale des recherches (DGR), six personnes ont été présentées à la presse, au motif qu'elles appartiendraient à un des nombreux réseaux de proxénétisme présentement en activité au Gabon. Aussi, Christian Allogho Eko a-t-il été présenté comme le chef d'orchestre présumé d'une importante partie de ce réseau comprenant cinq filles. Parmi elles, quatre Gabonaises et une

Togolaise. Ce coup de filet a été réalisé, après l'ouverture d'une enquête par les limiers sur ce phénomène qui prend des proportions très inquiétantes dans notre pays.

À la lumière des faits, Christian Allogho Eko serait un spécialiste des placements des jeunes filles, et même des jeunes hommes, auprès de personnes désireuses d'avoir des ébats sexuels en

échange d'importantes sommes d'argent. Pour cela, le Gabonais possède un carnet d'adresses plutôt bien garni. L'âge des filles à sa disposition varie entre 17 et 40 ans. Il dit même avoir

créé plusieurs groupes de sexe, où la transaction s'effectuerait très rapidement. Mieux, que ce business lui rapporterait gros, a-t-il confié. " À chaque positionnement de filles chez un homme, ou inversement, je reçois une commission qui évolue selon les clients ", explique-t-il.

De fait, le proxénète ne serait qu'un maillon de ce réseau. D'autant qu'une source proche du dossier confie qu'avec les indices en possession des agents commis à l'investigation, celui-ci s'étendrait jusqu'à l'intérieur du pays. " Une enquête est en cours dans le but de démanteler cet important réseau. De sorte à mettre, au demeurant, la main sur les éventuels proxénètes ", rassure notre informateur.

L'interpellation de Christian Allogho Eko s'est faite alors que son ex-petite amie a porté plainte contre lui, pour l'avoir filmée nue. Et cela, à son insu, avant d'envoyer les photos dans différents groupes de sexe dont il est l'administrateur, pour des fins de propagande. C'est ainsi que la DGR a été saisie. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont alors entamé les enquêtes, en mettant à nu l'énorme réseau de placements à son actif. À la faveur des auditions, les filles arrêtées ont reconnu qu'elles appartiennent à son écurie. Chacune donnant la raison pour laquelle elle s'est retrouvée dans ce milieu.

Après leur déferement au parquet de Libreville le même mercredi, le procureur de la République, après les avoir écoutés, a délivré un soit transmis pour permettre aux agents de poursuivre l'enquête. Afin de démanteler tout le réseau. C'est la semaine prochaine qu'ils devraient être à nouveau face au maître des poursuites.

De fait, le proxénète ne serait qu'un maillon de ce réseau. D'autant qu'une source proche du dossier confie qu'avec les indices en possession des agents commis à l'investigation, celui-ci s'étendrait jusqu'à l'intérieur du pays.

Contrepoint

Fermeté à l'encontre des entremetteurs

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LA réalité des réseaux de proxénétisme à Libreville et dans l'arrière-pays relève du secret de polichinelle. Tellement, les stratégies de promotion des filles enrôlées par les entremetteurs à des fins de prostitution empruntent désormais les canaux des réseaux sociaux pour une rentabilité plus optimale. C'est donc pour juguler ce phénomène que les éléments de la Direction générale des recherches (DGR) viennent de

procéder à l'arrestation d'un des proxénètes présumés très actif. Si l'action des Officiers de police judiciaire (OPJ) est à saluer, il va cependant falloir mettre les bouchées doubles, pour venir à bout de cette activité dans laquelle se complaisent malheureusement plusieurs adeptes de l'argent aussi promptement que facilement gagné. C'est dire que les agents commis à la tâche doivent faire montre de fermeté à l'encontre de tous les mis en cause. D'autant que certains d'entre eux

n'hésitent pas à montrer qu'ils ont le bras long ou encore qu'ils sont en lien avec des gens ayant des relations solides.

Cette fermeté devrait également transparaître du côté de l'administration judiciaire, auprès de laquelle les "exploitants sexuels" sont mis à disposition. Aussi, à la faveur de leur procès, des sanctions exemplaires devraient-elles permettre de dissuader plus d'un maquereau. Comme on les appelle techniquement dans ce milieu malsain.

C'est sans doute pour cela que les dispositions du Code pénal ont été renforcées. Vu que l'article 260 prévoit désormais que : " L'auteur de proxénétisme est puni d'un emprisonnement de dix ans au plus et d'une amende de 20 000 000 de francs au plus ". Pis, que " le proxénétisme est puni de quinze ans de réclusion criminelle et de 100 000 000 de francs au plus lorsqu'il est commis sur un mineur de moins de dix-huit ans ou en bande organisée ".